Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251125-DELIB_2025_44-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

LOCARN
COTES D'ARMOR

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de LOCARN

Séance ordinaire 25 novembre 2025

Date de convocation
18 novembre 2025

Date d'affichage
18 novembre 2025

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Absents : 1
Procurations : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOCARN, dûment convoqué par le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

Présents : M. BERT, R. BIHAN, C. DALLONGEVILLE, M.L. PÉRENNES, S. THEPAUT, A. NOT, V. BRICET, P. NOT, P. LE CORRE
Absents excusés :
Absents non excusés : C. PINSON

Secrétaire de séance : C. DALLONGEVILLE

N° 2025-44

Révision des tarifs communaux

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs fixés depuis le 1er janvier 2025 ainsi que les règles de la salle multifonctions.

Elle rappelle également les tarifs de location de la salle du Conseil, du chapiteau, les tarifs des concessions, les tarifs de cantine et les tarifs de vente de terrains communaux.

1. Les tarifs de location de la salle multifonctions

Formules	Personnes de la commune et associations	Personnes extérieures à la commune	Associations locales
Salle multifonction intégrale (cuisine/bar)	250€	350 €	50€
Forfait chauffage (obligatoire de novembre à mars)	50€ la journée 80€ le week-end	50€ la journée 80€ le week-end	50€ la journée 80€ le week-end
Forfait café d'enterrement (cuisine complète)	50€	80 €	
Enterrement civil mise à disposition de la salle	Gratuit	Gratuit	
Réunion en journée	150€	150€	50€
Réunion simple sans cuisine	80€	80€	50€

- Une attestation de couverture par assurance de responsabilité civile doit être produite lors de la réservation de la salle.

Envoyé en préfecture le 01/12/2025
Reçu en préfecture le 01/12/2025
Publié le
ID : 022-212201289-20251125-DELIB_2025_44-DE

- Les associations locales bénéficient d'une location gratuite par an (totalité salle / bar / cuisine) pour l'organisation d'une manifestation.
- Un état des lieux avec inventaire sera réalisé à la remise et à la restitution des clés.
- Deux chèques de caution obligatoire sont demandés.

Restitution des chèques de caution sous 8 jours.
Caution matérielle : 500 €
Toute détérioration de matériel cassé ou absence de matériel sera facturée par l'encaissement du chèque de caution.
Caution ménage 150€.
Avant l'état des lieux de sortie, le locataire doit impérativement procéder au nettoyage et au rangement des locaux et des différents matériels utilisés.

2. Location de chapiteau (résidents uniquement)

Formules	Tarif
Chapiteau complet avec la remorque	100 €
Tables + bancs (sans la remorque)	50€
1 table + bancs (sans la remorque)	10€

3. Cimetière

Concession de 15 ans	30 € par m^2
Concession de 30 ans	60 € par m^2

4. Columbarium

Concession de 15 ans	250 €
Concession de 30 ans	500 €

5. Vente de terrains

Au bourg	3 € par m^2
En village	1 € par m^2
Terres agricoles	Selon le classement des terres agricoles

6. Cantine 2025 / 2026

Repas enfant	2.44 €
Repas adultes	5.75 €
Repas employés communaux	4.56 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **AUTORISE** le maintien des tarifs municipaux.

<u>Décision du Conseil municipal</u> : adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Marjorie BERT

MAIRIE de LOCARN (Côtes-d'Armor)